

Maintenant, M. le Rédacteur, je vous demande si cela est bien le fait d'un juge qui a à cœur les intérêts de la société de rendre ainsi un jugement avant d'avoir approfondi la cause sur laquelle il est appelé à rendre son jugement et surtout dans une cause aussi importante que celle en question.

Evidemment, non

Si ce juge n'est pas coupable aux yeux de la société et à ses propres yeux !!

“ Je termine, messeigneur, en regrettant que les avocats de mon adversaire aient employé leurs talents à la défense d'une aussi injuste cause et en vous priant, messeigneurs, d'être indulgent pour la manière dont je m'explique devant vous et de consulter mon *Factum* pour tout les points qui vous paraîtront douteux. Pour le reste, je m'en rapporte à la sagesse et à la justice de l'honorable Cour devant laquelle j'ai l'honneur d'être.”

Et M. Lemoine rejoignit sa place, fier et digne comme un homme sûr de son bon droit.

Ma propre impression est que les juges, quoique peu familiarisés avec nos expressions canadiennes qui ne sont plus usitées dans le Français moderne ont été parfaitement comprises: qu'il fallait que M. Lemoine ait eu une grande confiance en l'équité du plus haut tribunal de l'empire Britannique pour s'être décidé à son âge et dans son état de santé pour quitter ainsi sa famille et ses affaires pour venir lui-même veiller et défendre sa cause. Ce qui me frappa d'avantage fut la contenance inquiète des avocats de l'intimé à la fin de l'audience, eux qui doivent être